

FICHE PRODUIT POLICES DE RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLES DES PRATICIENS EN METIERS DU BIEN ETRE

Conditions de la garantie :

- **Conditions de fait :** Être titulaire de formation qualifiante de 200 heures ou de diplôme de fin de formation.
- **Conditions de lieu :** La garantie est acquise pour une pratique en tout lieu, au domicile, en cabinet, chez le client, en institut, en entreprise, lors de participation à des salons.
En France Métropolitaine, départements et territoires d'outre-mer de manière habituelle. Dans le monde entier de manière ponctuelle dès que vous n'y disposez pas d'établissement permanent (hors USA/Canada)

Les garanties de responsabilité civile professionnelle :

- **Responsabilité civile exploitation :** Responsabilité pouvant incomber à l'assuré du fait des dommages, corporels, matériels, immatériels causés à un client ou à un tiers et imputable aux moyens humains ou matériels mis en œuvre et aux biens exploités dans le cadre de l'activité déclarée.
- **Responsabilité civile professionnelle :** Responsabilité pouvant incomber à l'assuré du fait des dommages, corporels, matériels, immatériels causés à un client ou à un tiers ayant pour origine une faute erreur omission négligence dans le cadre d'un massage, conseil ou information lié à cette prestation.
- **Responsabilité civile après livraison :** Responsabilité pouvant incomber à l'assuré du fait des dommages, corporels, matériels immatériels causés à un client ou à un tiers et imputable aux produits vendus appliqués dans le cadre de l'activité de massage de bien-être.
- **Responsabilité civile locative :** Pour les locaux non permanents loués ou confiés définis comme suit :
« *Bâtiments ou partie de bâtiment dont l'assuré n'est ni locataire habituel, ni occupant habituel, mais qui ont été mis à sa disposition à titre gratuit ou onéreux pour les besoins de son activité professionnelle;*
**soit à plein temps pour une durée n'excédant pas 30 jours consécutifs*
**soit à temps partiel pour des usages intermittents quelle que soit la durée de l'occupation »*

Attention : Pour les locaux dont l'assuré(e) est seul(e) occupant à titre permanent une assurance spécifique doit être souscrite. Voir nos contrats pour les locaux négociés pour les praticiens du bien-être.

GEPCA Assurances
24, Place Tabareau
69004 LYON

Tél. : 04 72 10 62 20
Fax : 04 78 28 98 34

contact@gepca.fr
www.gepca.fr

SAS au capital de 67,2 K€ dont le siège social est situé au 24 place Tabareau à LYON (69004) - RCS LYON B 328 835 780
Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance sous le numéro n°07002589 (vérifiable sur le site www.orias.fr).

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances
Intermédiaire d'assurance sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de
Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 (<https://acpr.banque-france.fr>). GEPCA ASSURANCES exerce son activité, en
fonction de la nature du risque, en application des dispositions de l'article L 520-1 II b (la liste des compagnies partenaires
est disponible sur simple demande) ou de l'article L520-1 II c du Code des Assurances.

Pour toute réclamation, vous pouvez nous adresser un email à l'adresse suivante : reclamation@gepca.fr ou à l'adresse postale ci-dessus.
Conformément à la loi sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de
rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité des données vous concernant en vous adressant à l'adresse
email suivante : dpo@gepca.fr ou à l'adresse postale ci-dessus.

Les garanties de protection juridique professionnelle :

L'assureur intervient quand vous souhaitez être assisté, faire valoir vos droits à l'encontre du responsable de votre préjudice ou lorsque vous faites l'objet d'une réclamation de la part d'un tiers, dans les cas suivants :

- **Protection pénale de la personne morale** : Vous êtes poursuivi devant les tribunaux répressifs pour des faits tels que : infractions liées à la concurrence et à la consommation, infractions à la réglementation du travail, aux règles générales d'hygiène et de sécurité...
- **Protection pénale et disciplinaire des personnes physiques** : Vous êtes poursuivi devant les tribunaux répressifs pour des faits relevant de l'exercice de vos fonctions, missions ou délégations, se caractérisant comme suit : commission d'une infraction pénale résultant d'une maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des lois ou des règlements, d'un manque de précaution ou d'une abstention fautive.
Vous êtes victime d'injures, de diffamation, de dénigrement ou de dommages corporels et êtes amené à engager une action sur le terrain pénal.
- **Le recours client** : Vous êtes confronté à un litige avec l'un de vos clients, mise en cause injustifiée, préjudice non établi...
- **La protection « fournisseur »** : Vous rencontrez des difficultés avec l'un de vos fournisseurs : organisme bancaire, de crédit, assurance, installation, sous-traitance, fourniture de petit matériel ou de mobilier, transport...
- **La protection « concurrent »** : Vous êtes victime d'un de vos concurrents ou faites l'objet d'accusations : concurrence déloyale, pratiques illicites, détournement de clientèle...

Vos interlocuteurs chez GEPCA :

Mme Bleuwenn Savary et M. Jean-Yves Martin

E-mail : contact@gepca.fr

Téléphone : 04 72 10 61 20

Adresse : 24 Place Tabareau 69004 LYON

GEPCA Assurances
24, Place Tabareau
69004 LYON

Tél. : 04 72 10 62 20
Fax : 04 78 28 98 34

contact@gepca.fr
www.gepca.fr

SAS au capital de 67,2 K€ dont le siège social est situé au 24 place Tabareau à LYON (69004) - RCS LYON B 328 835 780
Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance sous le numéro n°07002589 (vérifiable sur le site www.orias.fr).

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances
Intermédiaire d'assurance sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de
Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 (<https://acpr.banque-france.fr>). GEPCA ASSURANCES exerce son activité, en
fonction de la nature du risque, en application des dispositions de l'article L 520-1 II b (la liste des compagnies partenaires
est disponible sur simple demande) ou de l'article L520-1 II c du Code des Assurances.

Pour toute réclamation, vous pouvez nous adresser un email à l'adresse suivante : reclamation@gepca.fr ou à l'adresse postale ci-dessus.
Conformément à la loi sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de
rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité des données vous concernant en vous adressant à l'adresse
email suivante : dpo@gepca.fr ou à l'adresse postale ci-dessus.